

Communautés de Communes Vendée Grand Littoral

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Poiroux

Le public est informé que, par arrêté n° 2022-15-PR en date du 03 mai 2022, Monsieur le Président de la communauté de commune a prescrit l'enquête publique de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Poiroux.

L'enquête publique aura lieu du mercredi 25 mai 2022

au mardi 28 juin 2022 inclus.

Monsieur Claude MATHIEU, inspecteur divisionnaire des impôts en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Poiroux 116 Rue du Payré :

Mercredi 25/05	1ère permanence de 9h 00-12h 30
Jeudi 02/06	2ème permanence de 14h00-17h00
Samedi 18/06	3ème permanence de 9h 00-12h 00
Jeudi 23/06	4ème permanence de 9h 00-12h 30
Mardi 28/06	5ème permanence de 9h 00-12h 30

Le dossier relatif à l'enquête prescrite sera tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête en mairie de Poiroux (format papier et en version dématérialisée sur ordinateur) et au siège de la communauté de communes Vendée Grand Littoral (uniquement format papier) à leurs horaires d'ouverture respectifs.

Pendant ce délai, le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sur le registre d'enquête publique, aux lieux précités, ou par courrier à :

Monsieur le commissaire Enquêteur

Enquête publique révision du PLU

Maire de Poiroux

116, rue du Payré

85440 POIROUX

Le public pourra également consulter le dossier complet sur le site <https://www.vendeegrandlittoral.fr/plan-local-durbanisme/>

Et formuler ses observations par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique.poiroux@vendeegrandlittoral.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électroniques seront consultables dans les meilleurs délais sur le site de la communauté de communes.

Des demandes d'informations peuvent être formulées auprès de Monsieur Quentin LATRACE, responsable du pôle Aménagement du Territoire de la communauté de communes Vendée Grand Littoral au 02 51 207 207 ou par mail à : qlatrace@vendeegrandlittoral.fr

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur devra transmettre, à l'autorité compétente, le registre d'enquête ainsi qu'un exemplaire du dossier d'enquête comportant le rapport d'enquête du commissaire enquêteur et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié des résultats de l'enquête, sera soumis à la décision du conseil communautaire.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture, à la CC de Vendée Grand Littoral, sur le site de la CC de Vendée Grand Littoral et en mairie de Poiroux, pendant un an à compter de la réception du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.